

N°2023/06

DEPARTEMENT
DU
PAS-DE-CALAIS

COMMUNE
D'
AUXI-LE-CHATEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 07/04/2023

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents ou représentés : 21

Date de la Convocation : 03/04/2023

OBJET : CONVENTION AILES

L'an deux mille vingt-trois, le sept avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de M. Henri DEJONGHE, Maire.

PRESENTS :

Henri DEJONGHE – Bernard FINKE – Marie-José LEVE-HOCHART – Michel DUVAL – Jean-Michel – Jean-Jacques DEWARUMETZ – Odile RETOT-FABRE – Jean-Michel VIMEUX – Chantal PONCHEL – Régis BRUNELLE – Damien DUPONT – Nicolas LIBESSART – Nicoletta FINKE-CAIOLA – Nicolas CAPY – Estelle LAUTOUR-GACQUIERE – Bernard LACOSTE – Didier COUVILLERS – Valérie BOITEZ – Aline GUILLY

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Marie-José DUFOSSE-FRASER – Sergine BERNARD – Sandrine ROUSSEL

ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES :

Christian GACQUIERE – Magalie DEVAUCHELLE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Estelle LAUTOUR-GACQUIERE

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a développé depuis de nombreuses années une action d'insertion sociale et professionnelle en direction des personnes en difficulté de recherche d'emploi.

Cette action est organisée sous forme de soutien à la mise en place d'action d'insertion pour l'entretien et l'aménagement des espaces publics communaux et l'entretien du paysage.

La commune signe une convention annuelle de partenariat précisant notamment les engagements des deux partenaires dans le cadre de cette action.

Ainsi, en 2023, la Commune s'engage à proposer sur son territoire un volume de travaux correspondant à 400 heures de travail d'une équipe de 4 personnes, soit 1 600 heures de travail.

La participation financière de la Commune est identique à celle des années précédentes et s'élève à 24 000,00 €.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention 2023 entre la Commune et l'Association AILES, porteuse de cette action d'insertion.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Jean-Michel VIMEUX a été récemment élu Président de la structure d'insertion AILES. Aussi, Monsieur VIMEUX quitte la salle et ne participera pas au vote.

Le conseil municipal,

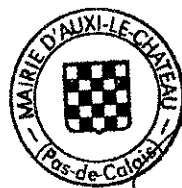
Après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, Monsieur Jean-Michel VIMEUX n'ayant pas pris part au vote, **à l'unanimité (0 contre, 0 abstention, 20 pour) :**

- **APPROUVE** les termes de la convention annuelle 2023 présentée par l'association AILES, ci-annexée ;
- **DONNE** délégation à Monsieur le Maire pour signer la convention ainsi que tous actes nécessaires à son suivi ;
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif 2023.

Et ont signé sur le registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
AUXI LE CHATEAU, le 07/04/2023

Le Maire,



Henri DEJONGHE